



Date de convocation :
6 février 2025

Date d'affichage :
6 février 2025

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 21
- ◆ Volants : 24

Etaient présents :

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS.

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Monsieur ESNEE, Madame DA CRUZ, Conseillers Municipaux délégués,

Madame HAFED, Madame JAKIC, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CABRERA a donné pouvoir à Madame DA CRUZ
Monsieur JANIVEL a donné pouvoir à Madame MATHURINA
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO

Absents excusés :

Madame AMBERT
Monsieur INDIANA

Secrétaires de séance :

Monsieur KOVAC, Madame TOURBEZ et Monsieur PEIRE

Renouvellement du dispositif d'aide aux projets « Chantier jeunes » pour l'année 2025

RAPPORTEUR : Madame Laetitia DOS RAMOS

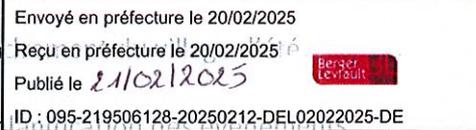
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 65.10.2024 en date du 23 octobre 2024 portant sur le dispositif d'aides aux projets au chantier jeunes.

CONSIDERANT la volonté politique de reconduire ce dispositif en 2025, avec deux sessions :

- Session 1 du 12 au 28 avril 2025 inclus - Réhabilitation des jardins éco-familiaux
Horaires d'intervention : 9H30 - 12H / 14H - 16H30

- Session 2 du 7 au 19 juillet 2025 inclus – Soutien à l'encadrement
Horaires d'intervention : 10H30 – 12H / 14H – 17H30
*Les horaires pourront être revus en cohérence avec la programmation des événements.



CONSIDERANT la volonté d'élargir l'accès au dispositif aux jeunes Thillaysiens de 16 à 25 ans,

CONSIDERANT que ce dispositif prévoit une aide financière allant jusqu'à 450 € à verser aux organismes concernés par les projets personnels du jeune retenus,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **ADOpte** la mise à jour du règlement du dispositif d'aide aux projets « chantier jeunes » pour l'année 2025,
- ⇒ **Ouvre** désormais l'accès au dispositif aux jeunes Thillaysiens de 16 à 25 ans,
- ⇒ **CONFIRME** avoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif,
- ⇒ **ATTRIBUE** à chaque participant une aide financière de 450 € aux organismes liés à leurs projets personnels,
- ⇒ **CHARGE** Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 20 février 2025*

Le Maire
Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.